

A l'égard d'autres articles, le Canada a fait les concessions suivantes:

Fèves de cacao, non torréfiées, broyées ou moulues.par 100 livres	Préférence de \$1.50 sous le tarif intermédiaire et de \$2 sous le tarif général.
Jus de limon, à l'état naturel ou concentré, non raffiné.par gallon	Préférence de 15c.
Limons, fraisad valorem	En franchise, comparativement à 15c., tarif général.
Arrowrootpar livre	En franchise, comparativement à 1c. $\frac{1}{2}$, tarif général.
Noix de coco, importées par navire se rendant directement dans un port canadien par 100 Noix de coco, n.a.p., non importées directement par navire.par 100	En franchise, comparativement à 75c., tarif général.
Pamplemousses, importés par navires se rendant directement dans un port canadienpar 100 livres	Préférence de 50c.
Pamplemousses, n.a.p., non importés directement par navire. par 100 livres	Préférence de \$1, sous le tarif général.
Rhum, spécifié dans l'article 156a du tarif douanier.		Préférence de 50c.
Rhum, spécifié dans l'article 157b du tarif douanier.		Préférence de \$2 par gallon de preuve.
Oignonsad valorem	Préférence de 60c. par gallon de preuve.
Pâte de cacao.par livre	En franchise, comparativement à 30 p. 100, tarif général.
Café, vertpar livre	En franchise, comparativement à 2c., tarif général.
Gingembre et épices, non moulus, n.a.p.ad valorem	En franchise, comparativement à 3c., tarif général.
Muscades et macis, entiers non moulus.ad valorem	En franchise, comparativement à 12 $\frac{1}{2}$ p. 100, tarif général.
Ananas, en boîtes ou autre colis hermétiquement fermés, le poids du colis devant être compris dans le poids imposable.par livre	En franchise, comparativement à 20 p. 100, tarif général.
Amers Angosturapar gal. de preuve	$\frac{1}{2}$ cent.
Eponges de mer.ad valorem	\$5.
		En franchise, comparativement à 17 $\frac{1}{2}$ p. 100, tarif général.

Par contre, les Antilles nous ont fait des concessions spéciales. La Barbade, la Trinité et la Guyane anglaise nous ont accordé les privilèges suivants:

Farine, deux schellings par baril de 196 livres.		50c.
Pommespar baril	
Viandes de bœuf, salées et vinaigréespar baril de 200 livres	\$1.50.
Planches, madriers, voliges, bardeaux et lattes (autres qu'en pitch-pin)ad valorem	Préférence d'au moins 66 $\frac{2}{3}$ p. 100.
Chaussuresad valorem	Préférence d'au moins 66 $\frac{2}{3}$ p. 100.
Beurrepar 100 livres	\$1.50.
Ciment.par baril de 40 livres	2 schellings.
Fromage par 100 livres	\$1.50.
Cacao, préparations de:		
Dans la Trinité et la Guyane anglaise.par livre	4c.
Dans la Barbade. par 100 livres	En franchise, comparativement à \$2, tarif général.
Bonbons.		Préférence ad valorem d'au moins 66 $\frac{2}{3}$ p. 100 ou de 4c. la livre, selon le mode d'impôt.
Cordages		Préférence ad valorem d'au moins 66 $\frac{2}{3}$ p. 100 ou de 6 schellings par 100 livres, selon le mode d'impôt.
Poisson, en boîtes, conservé, séché, salé, fumé, ou saumuré		Préférence ad valorem d'au moins 66 $\frac{2}{3}$ p. 100 ou de 2 schellings par 100 livres, lesquels doivent représenter au moins 66 $\frac{2}{3}$ p. 100, selon le mode d'impôt.
Saindoux.par 100 livres	\$1.50.
Lait, concentrépar caisse de 48 livres	1 schelling.
Lard, salé ou saumurépar baril de 200 livres	\$1.50.